



2017/165



2017/106



1/2017/03



2017/09



VIII Concours International de Photographie Sant Just Desvern

ORGANISATION

COLLABORE

Agrupació Fotogràfica Sant Just	Municipalitat de Sant Just Desvern et Sorigué
Chairman du salon : Víctor Murillo López - e-mail: concursos@afsantjust.com	

SECTIONS

- Noir et blanc (selon Normes FIAP)
- Couleur
- Photographie Voyage: Routes et chemins, monochrome ou couleur (TD PSA)

PATRONAGE

- Fédération Internationale de l'Art Photographique : 2017/165
- Photographic Society of America : 2017/106
- Confederación Española de Fotografía: 1/2017/03
- Federació Catalana de Fotografia: 2017/09

CALENDRIER

Ouverture de la réception des photographies	1/1/2017
Date de clôture	05 avril 2017 (24:00 hours local time)
Verdict du jury	8 et 9 avril 2017
Communication des résultats	12 avril 2017
Exposition	Du 01 au 30 juin 2017
Livraison du catalogue télématique en format digital	Juin 2017

LES JURES

- Laura Prego Abalo - EFCF - ACEF
- Santos Moreno Villar - MFCF2*-PREMI CAT 2012-MbCEF-PREMI NAC.CEF 2014-EFIAP-EHISF-P
- Jean Saleilles - AFCF - ACEF - AFIAP - R ISF2

BASES

L'Agrupació Fotogràfica Sant Just, la Unió de Botiguers i Comerciants, les Assentadors del Mercat Municipal avec la collaboration de la municipalité de Sant Just Desvern, sont heureux de vous inviter à participer au VIII^e Concours International de Photographie AFSantJust.

PARTICIPATION

Toute personne, amateur ou professionnel, peuvent participer à ce concours, sans limitation de nationalité ou lieu de résidence.

SECTIONS

- A. Noir et blanc (selon Normes FIAP)
- B. Couleur

Photographie Voyage: Routes et chemins, monochrome ou couleur (TD PSA)

DROITS DE PARTICIPATION

Le prix est de 25€ par auteur, quel que soit le nombre de sections auxquelles participe.

Le payement sera effectué avec PayPal sur le formulaire au site web : <http://concurs.afsantjust.com>

Exceptionnellement, le payement des droits de participation peut être effectué par virement bancaire (gratuitement) à Agrupació Fotogràfica Sant Just, IBAN ES89 2100 0277 6602 0041 3767, et présenter une copie de la facture par e-mail au concursos@afsantjust.com, indiquant vos coordonnées.

CATALOGUE**

Tous les participants ont le droit de recevoir une copie en CD, éditée spécifiquement pour cet événement, contenant toutes les photographies lauréates et acceptées.

PRÉSENTATION ET NUMÉRO DE PHOTOGRAPHIES

“Les livraisons seront effectuées seulement via Internet. Chaque auteur peut présenter jusqu'à quatre images par section. Les quatre photos de chaque participant seront distribués en quatre rondes d'évaluation dans chaque section. Les travaux ne doivent pas avoir été présentés dans les précédents Concours de Photographie Sant Just Desvern.”

Les photos seront présentées à partir du 1^{er} Janvier 2017 au 05 avril 2017 (à 22h heure locale) au site web de l'AFSantJust <http://concurs.afsantjust.com> et suivant les instructions sur la plateforme.

Œuvres identiques ou similaires d'un seul auteur ne peuvent pas être récompensées dans plusieurs sections du même concours (Regl. Patr. FIAP 2013/311).

Vous pouvez obtenir plus d'information par e-mail concursos@afsantjust.com.

Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur.

Ne seront pas publiées ou acceptées ces œuvres avec du contenu contraire aux droits de l'honneur, l'intimité personnelle ou familiale et/ou l'image des personnes, en particulier des enfants.

FORMAT

Les images doivent être au format JPG, au maximum 1920 pixels de long si le format est horizontal ou 1080 pixels de haut si le format est vertical à 72 dpi. Nous recommandons que l'espace colorimétrique sRGB est. Aucun dépasser 2MB.

PRIX

Un prix de 400€ et une insigne spéciale FIAP (badge bleu) au meilleur/e auteur du Salon (selon Normative FIAP 2013/311)

En plus pour chaque section :

- 3 médailles d'or FIAP (une pour chaque section)
- 3 médailles d'argent FIAP (une pour chaque section)
- 3 médailles de bronze FIAP (une pour chaque section)
- 18 mentions honorables FIAP (six pour chaque section)
- 3 médailles d'or CEF (une pour chaque section)
- 3 médailles d'argent CEF (une pour chaque section)
- 3 médailles de bronze CEF (une pour chaque section)
- 3 médailles d'or FCF (une pour chaque section)
- 3 médailles d'argent FCF (une pour chaque section)
- 3 médailles de bronze FCF (une pour chaque section)

Les auteurs lauréats avec la médaille d'or FIAP à chacune des sections recevront un prix en argent de 200€.

Un total de 46 prix et 1000€.

Un seul auteur ne peut pas recevoir plus d'un prix au Salon. Si un auteur mérite plusieurs récompenses, le jury sélectionnera l'œuvre avec la meilleure classification (Regl. Patr. FIAP art.II, 11).

Le prix en argent est assujéti aux rétentions légalement établies.

VERDICT

À partir des œuvres présentées, le jury sélectionnera les photographies acceptées et déterminera ces qui seront lauréates.

EXPOSITION

Avec le désir de donner le maximum de publicité, Du 01 au 30 juin 2017, les œuvres gagnantes du VI Concours International seront exposées, dûment encadrées à 40x50cm et indiquant le nom de l'auteur.

Aucune objection sur le résultat ne sera admise et le verdict sera définitif.

Toutes les photographies sélectionnées peuvent être partie de différentes expositions que l'AFSantJust organise dans les actes du JunyFotogràfic 2017.

Le verdict finale du jury sur les œuvres gagnantes sera publié le 27 avril 2016 au site web de l'Agrupació Fotogràfica Sant Just et sera communiqué individuellement aux participants par e-mail et/ou téléphone.

CALENDRIER DU SALON :

05 avril 2017 (24h heure locale)

Date limite d'admission

8 et 9 avril 2017

Le verdict du jury sur les œuvres se fera par ponctuation pour déterminer ceux qui seront acceptés.

12 avril 2017

Livraison des notifications des photographies gagnantes.

Du 01 au 30 juin 2017

Exposition

Juillet 2016

Livraison des catalogues en CD-ROM

DROITS D'AUTEUR

Les droits sur les œuvres présentées à un concours peuvent être utilisés seulement pour promouvoir ce concours ou nouvelles éditions de cette compétition.

L'auteur des œuvres, en participant, se reconnaisse auteur de ces œuvres et est en plein droit d'autoriser qu'elles soient exposées et publiées dans des catalogues, brochures, affiches, etc. Les organisateurs et les organismes supérieurs sont exemptés de toute responsabilité quant à la revendication des droits à des tiers.

Les organisateurs et organismes supérieurs déclinent toute responsabilité quant à la revendication des droits à des tiers.

Ce concours a la reconnaissance de la FCF, la CEF et la FIAP et peut compter pour l'obtention des diplômes d'Artiste et Maître de la CFC. C'est pourquoi le participant donne l'autorisation aux organisateurs et ses organismes supérieurs, de sorte que leur données soient mécanisées exclusivement dans le cadre de la divulgation artistique de ses œuvres et pour la publication de ses mérites et prix destinés à l'obtention de distinctions FCF, CEF et FIAP.

JURY

- Laura Prego Abalo - EFCF - ACEF
- Santos Moreno Villar - MFCF2*-PREMI CAT 2012-MbCEF-PREMI NAC.CEF 2014-EFIAP-EHISF-P
- Jean Saleilles - AFCF - ACEF - AFIAP - R ISF2

NOTES

L'organisation se réserve le droit d'introduire des modifications considérées nécessaires, dans le cadre des règlements des organismes sponsors et sans préjudice pour eux (FIAP, CEF et FCF) et de résoudre n'importe quelle contingence qui n'était pas prévue. L'organisation et les participants acceptent le règlement de ces bases.

Les participants, en participant, acceptent les bases et reconnaissent à l'organisation le droit de faire un usage libre dans le cadre du concours et à publier un CD avec ses œuvres, en indiquant le nom de l'auteur.

Il est supposé que l'auteur, en participant, a les droits de l'image présentée au concours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige.

Dans le cas d'infraction de quelque règle, les organisateurs pourront disqualifier une œuvre. Dans le cas de désaccord, tous les deux parties se soumettent au dictamen que l'organisme sponsor le plus haut en hiérarchie peut émettre, dans le cas où une des parties le demande.

Ce concours compte avec la reconnaissance de la FIAP numéro 2017/165, PSA numéro 2017/106, CEF numéro I/2017/03, FCF numéro 2017/09, et est soumise à ses règles en vue d'obtenir leurs distinctions.

Règlement de parrainage FIAP (article 7 de l'annexe II)

"Seulement pour le fait de présenter ses images ou des fichiers à un salon parrainé par la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images présentées peuvent être étudiés par la FIAP pour établir si elles obéissent les régulations de la FIAP et définitions, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP; que FIAP va utiliser tous les moyens à leur disposition à cet effet; que tout refus de coopérer avec la FIAP ou le refus de soumettre les fichiers d'origine capturées par le caméra, ou l'absence de preuves suffisantes, sera puni par la FIAP et en cas de sanctions en raison de manque de conformité avec les règlements de la FIAP, le nom du participant sera publié sous une forme utile pour signaler les violations des normes. Il est recommandé de laisser les données EXIF dans les fichiers soumis intacts pour faciliter des possibles recherches".

Responsable du Salon (Chairman) : Victor Murillo i López. E-mail : concursos@afsantjust.com

Plus d'informations aux sites web de l'Agrupació Fotogràfica Sant Just (AFSantJust) <http://concurs.afsantjust.com>, et de la Municipalité de Sant Just Desvern www.santjust.cat

DEFINITIONS TRAVEL PHOTOGRAPHIE:

Définition Photo Voyage (couleur et / ou monochrome) FIAP.

Les images de cette section doivent exprimer le sentiment d'un temps et un lieu, décrire un paysage, les gens qui l'habitent, ou une culture dans son état naturel, et ne pas avoir des limites géographiques. L'extrême se rapproche des personnes ou des objets doivent inclure des éléments de l'environnement qui peut être identifié. Non autorisé des techniques de manipulation ou modification comme mouvement, clone, ajouter, supprimer, réorganiser ou combiner des éléments à l'exception des changements de taille ou des coupures. Tous les réglages doivent paraître naturel. La conversion totale en monochrome est acceptée. Derivations, y compris l'infrarouge sont inacceptables.

Définition Photographie Voyage PTD PSA.

Une image de voyage exprimer les caractéristiques typiques d'une culture ou un lieu que l'on trouve naturellement. Il n'y a pas de limites géographiques. Images d'événements ou d'activités organisées spécifiquement pour la photographie ainsi que des individus dirigés ou contractés, ne sont pas appropriés. Close-up de personnes ou d'objets doivent inclure des caractéristiques qui fournissent des informations sur l'environnement. Non autorisé des techniques de manipulation ou modification comme mouvement, clone, ajouter, supprimer, réorganiser ou combiner des éléments à l'exception des changements de taille ou des coupures. Les seuls ajustements sont autorisés à enlever la poussière ou le bruit restauration numérique de la scène originale et une conversion complète en niveaux de gris. Derivations, y compris l'infrarouge sont inacceptables. Tous les réglages doivent paraître naturel.

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2017/165



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.

National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

The sponsors of this
International Exhibition
of Photography have been
awarded Recognition by PSA,
the world's largest patron of
international photographic
exhibitions. PSA, although it
has provided Recognition, is neither a sponsor nor
directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in
recognized sections of this exhibition are eligible for
PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA
Who's Who of Photography and credited towards the
PSA Distinctions of PPSA, EPASA, MPSA, GMPSA,
GMPSA/b, GMPSA/s, GMPSA/g, and GMPSA/p.

PSA is a non-profit organization promoting the
advancement of photography in all its forms to
novice, amateur and professional photographers
world wide.

For information on membership and the many
services and activities of PSA contact:

psa

PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>